



M a n t e s

La Jolie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

Mesdames, Messieurs, les
habitants des bords de Seine

Ref : MV / RC

Mantes la Jolie
Le 29 octobre 2007

Madame, Monsieur,

Le mardi 25 septembre dernier, j'ai convié les présidents de conseils syndicaux des bords de Seine à une réunion de travail, pour que nous échangions sur ce très beau quartier.

Ceux qui ont pu être présents m'ont fait part de leurs observations, de leurs remarques, de leurs doléances et je tiens à vous en informer.

La Ville de Mantes la Jolie dont je préside l'exécutif continue de prendre ses responsabilités afin de faire respecter l'ordre et la tranquillité publique et ceci dans le cadre de la loi. Lors de ce déjeuner de travail, un certain nombre de points ont été soulevés, et je tiens à évoquer plus précisément avec vous :

- **Linge visible aux fenêtres :** L'arrêté de 1969 s'applique au linge accroché aux fenêtres. Je vais donner à la police municipale l'instruction de faire de la prévention sur ce sujet puis, le cas échéant, de verbaliser les contrevenants. En ce qui concerne le linge étendu sur les balcons, il revient aux différents syndicats de faire respecter le règlement de copropriété.
- **Poubelles visibles sur le boulevard des cygnes :** Je vais faire un courrier en direction de la SOTREMA afin de signaler le problème. Les emplacements extérieurs sont faits pour accueillir TEMPORAIREMENT les poubelles et non pas de façon permanente.
- **Bruit dû à la circulation:** Une étude précise sera menée pour déterminer le niveau de bruit et prendre ensuite les mesures qui s'imposent.
- **Déjections canines sur les bords de Seine.** L'implantation d'une « canisette » peut être envisagée même si le lieu reste à définir, en concertation avec les habitants. D'autre part, des distributeurs de sacs biodégradables, fournis gratuitement par la Mairie peuvent être installés

Toutes les correspondances doivent être adressées à l'attention de :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville - 31 rue Gambetta - B.P. 1600 - 78201 MANTES-LA-JOLIE Cedex
www.mairiemanteslajolie.fr



- **Passage piéton pour permettre la traversée du boulevard des cygnes.** L'implantation d'un feu pour permettre la traversée des piétons est envisageable. Reste à déterminer à quelles heures il fonctionnerait et selon quelles modalités.
- **Passage de véhicules à moteur sur les bords de Seine.** La Police Municipale va être engagée à agir fortement dans cette direction. Il faut toutefois que les fonctionnaires affectés à cette tâche puissent être suffisamment équipés pour être efficaces contre les contrevenants très mobiles.

Pour conclure, je tiens à vous dire que la Ville de Mantes la Jolie est de plus en plus attractive comme la hausse des prix de l'immobilier en atteste. Pour ma part, je vais agir en direction des bailleurs afin de leur demander que les règlements de copropriété soient appliqués et faire agir la force publique dès que cela sera possible et nécessaire afin que ce quartier demeure beau et agréable.

La création d'une association de coordination des Présidents de conseils syndicaux me semble être, comme je l'ai indiqué lors de ce déjeuner, la meilleure façon de défendre votre vision et vos projets pour ce quartier auquel je les ai sentis très attachés, tout comme vous devez l'être.

Je tiens également à échanger directement avec vous, les habitants des Bords de Seine, et vous invite à vous rendre à la réunion publique qui se tiendra

le vendredi 16 novembre à 20h30

à l'école Uderzo
Boulevard des Cygnes

Il m'est en effet apparu nécessaire de programmer une réunion plus spécifique à votre quartier des Bords de Seine, bien qu'une réunion publique se tienne le 13 novembre prochain pour le quartier de Gassicourt.

Comptant sur votre présence, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Michel VIALAY